

[Text]

The Chairman: It is not that he does not want to answer. He explained why.

Mr. Crosbie: He is incompetent to answer. If the Minister is incompetent to answer, I cannot ask him . . .

Mr. Foster: That is not fair, Mr. Chairman.

Mr. Crosbie: Whoever talked about fairness in politics before? We are asking the Minister questions.

Let me get onto another question, Mr. Chairman. As my colleague suggested, this is "divide and misrule"—dividing the responsibility between departments. Could I ask the Minister then: you contracted out work to James F. Maclaren Company Limited and you did not call tenders, apparently. James F. Maclaren Company Limited, do they have special expertise in this kind of work or were a number of firms asked to put in prices? The original contract was \$847,000 and the cost was exceeded by \$537,000. I have no doubt that they are a reputable firm and so on, but why were they chosen? Why were tenders not called or proposed and invited and why did the cost overrun occur?

Mr. Prince: With regard to the expertise of James Maclaren, Mr. Chairman, James Maclaren has been involved in clean-up matters in various places in Canada; they have a great deal of experience in this particular field and the question of their being able to act promptly in conjunction with the situation in the North, was considered expedient. I believe they were given the contract on the basis of their experience and availability.

Mr. Crosbie: Were there other experienced companies who were also available? Did the AECB check? Why did Maclaren only come to their minds. Are they the only ones in the field here in Canada?

Mr. Prince: Could I refer the question of tenders to Mr. McManus. Were there tenders called on this? I believe so.

Mr. McManus: Yes, sir, we had a reasonable amount of time. I have forgotten how many companies, but we canvassed companies who were capable of doing this work.

• 1605

Mr. Crosbie: How did you decide then? Was Maclaren's price somehow better or were their credentials better? How did you make your decision on who it should be?

The Chairman: Mr. McManus.

Mr. McManus: It was a typical best-price-for-best-service-available. We did not have a great deal of time and James Maclaren's seemed to be able to put people in the field very quickly also.

Mr. Crosbie: Through you, Mr. Chairman, your estimate originally apparently was \$847,000, but that was exceeded by

[Translation]

Le président: Ce n'est pas qu'il ne veut pas répondre, il vous a donné ses raisons.

M. Crosbie: Il n'a pas la compétence pour le faire. Si le ministre n'a pas la compétence, je ne peux lui demander . . .

M. Foster: Ce n'est pas juste, monsieur le président.

M. Crosbie: A-t-on jamais parlé de justice en politique? Nous ne faisons que poser des questions au ministre.

Je vais passer à un autre sujet monsieur le président, comme mon collègue l'a dit, il s'agit de «diviser et de mal régner», de diviser la responsabilité entre les ministères. Puis-je poser au ministre cette question: lorsque vous avez accordé ce travail par contrat à James F. Maclaren Company Limited, vous n'avez apparemment pas lancé un appel d'offres? James F. Maclaren Company Limited possède des experts dans ce genre de travail, avez-vous demandé à d'autres sociétés de vous donner leurs prix? Je vois que le contrat initial était de \$847,000 et qu'il y a eu des coûts additionnels de \$537,000. Sans doute cette société a-t-elle bonne réputation, mais pourquoi a-t-elle été choisie? Pourquoi ne pas avoir lancé d'appel d'offres, pourquoi ne pas avoir invité d'autres personnes à soumissionner, pourquoi ces dépenses additionnelles?

M. Prince: Monsieur le président, au sujet de la compétence de la James F. Maclaren Company, je dois dire qu'elle a déjà participé à des travaux de ce genre à divers endroits au Canada, elle a beaucoup d'expérience dans ce domaine et pouvait rapidement prendre en main la situation dans le Nord; nous avons donc jugé que c'était opportun. Je crois que cette société a reçu le contrat à cause de sa compétence et de sa disponibilité.

M. Crosbie: Y avait-il d'autres sociétés expérimentées qui étaient également disponibles? La commission de contrôle de l'énergie atomique a-t-elle vérifié? Pourquoi a-t-elle songé seulement à Maclaren? Y a-t-il d'autres sociétés dans ce domaine au Canada?

M. Prince: Me permettez-vous de renvoyer la question des appels d'offres à M. McManus. Y a-t-il eu des appels d'offres? Je le crois.

M. McManus: Oui monsieur, nous en avons eu le temps. J'ai oublié combien de sociétés ont été rejointes, mais nous avons fait le tour des sociétés capables d'effectuer ce travail.

M. Crosbie: Dans ce cas, comment avez-vous pris votre décision? Le prix de Maclaren était-il meilleur ou leur compétence était-elle mieux assurée? Comment avez-vous décidé de l'entreprise à choisir?

Le président: Monsieur McManus.

M. McManus: Cela a été le cas parfait du meilleur prix pour le meilleur travail disponible. Nous n'avions pas beaucoup de temps, et la James Maclaren semblait pouvoir réussir à amener le personnel sur le terrain le plus rapidement possible.

M. Crosbie: Monsieur le président, la somme prévue à l'origine était, semble-t-il, de \$847,000, mais elle a été dépassé